***Sur papier à entête du partenaire financier, à établir autant de fois que nécessaire***

*L’accord doit être donné définitivement* ***avant le lundi 6 juin 2022,*** *pour permettre la décision*

*de la Région et le recrutement d’un candidat doctorant.*

**Madame Charlotte PEYTAVIT**

Directrice de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur

et des Formations Sanitaires et Sociales

Conseil Régional Hauts-de-France

Siège de Région

151, avenue du Président Hoover

**59555 LILLE CEDEX**

**ACCORD DE COFINANCEMENT**

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) *(nom et prénom à préciser)* de *(nom et statut juridique de l’entité à préciser),* atteste de notre accord pour assurer le cofinancement pour la préparation de la ou les thèses intitulées *(sujet, laboratoire et directeur de thèse à indiquer ou joindre un tableau détaillé en annexe).*

La rémunération brute mensuelle par candidat sera de *(montant à préciser)* euros et couvrira la période allant du *(date de début de la gestion du contrat de travail) au (date de fin de la gestion du contrat de travail).*

J’ai bien noté les conditions de participation et d’attribution financière de la Région telles que mentionnées dans la délibération n° 2021.02022 du 23 novembre 2021, à savoir : le financement est encadré par l’arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l’arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.Le montant éligible de l’allocation et son cofinancement à 50% sont calculés sur la base d’un salaire brut mensuel éligible de 1975 € pour tout contrat signé à partir du 1er septembre 2022, pour une durée de 36 mois, en tenant compte du taux de charges qui est spécifique à chaque établissement gestionnaire.

J’atteste par ailleurs :

* Assurer la gestion de l’allocation et à ce titre je m’engage à assurer la responsabilité du contrat de travail,
* Être d’accord pour que la gestion soit assurée par le gestionnaire indiqué dans le dossier,
* Être d’accord pour prendre en charge le différentiel en cas de dépassement du plafond d’intervention régionale,
* Que l’accord de cofinancement est définitif.

Conformément aux termes de la délibération précitée, et dans l’hypothèse où un arrêté modifierait le niveau de rémunération servie au doctorant, la participation régionale sera recalculée Le cas échéant, notre participation :

* Sera également revalorisée,
* Sera plafonnée au montant déclaré dans le présent dossier et ce sur la durée du contrat et pour un montant correspondant à 50% à parité avec la Région à la date du dépôt de dossier.

Les termes de la présente n’ouvrent pas de droit à l’application des conditions de rémunération servies dans le cadre des contrats couvrant la période de 36 mois débutant à partir du 1er septembre 2023.

Enfin, je joins, conformément à votre demande, une fiche de présentation de nos activités.

Fait à……………………, le………………………………….

Signature